

SOMMAIRE

1. Généralités
2. Conditions de participation aux concours de pistage
3. Préparation des concours par le club organisateur
 - Composition du jury
 - Nombre de chiens admis à concourir
 - Préparation et matériel
 - Les aides
4. L'organisation le jour du concours
 - Regroupement des concurrents
 - Les retards
5. Mise en place de la piste
6. Le travail de piste
 - Le matériel du concurrent
 - Les commandements
 - La présentation
 - Le départ
 - Sur la piste
 - La fin de piste
 - Les relances et auto-relances
7. Rôle du jury
8. Pistage « le brevet »
9. Pistage libre « B »
10. Pistage libre « C »
11. Pistage au trait de limier « TL »
12. Pistage au trait de limier « PF »
13. Pistage au trait de limier sélectif « TLS »
14. Table des pénalités

1 - GENERALITES

1.1 Les concours de pistage ont pour but de mettre en valeur les qualités olfactives du chien.

1.2 Six catégories de difficultés différentes sont organisées par les clubs intéressés à l'occasion des concours :

- **Pistage libre** : Epreuve : Brevet de Pistage (avec une partie au trait)
Concours : «B » et «C »

- **Trait de limier** : Piste Froide : « PF »
Trait de Limier : « TL »
Trait de Limier Sélectif : « TLS »

1.3 Un système de pénalisation (voir tableau récapitulatif) permet de classer les concurrents.

Chaque catégorie est cotée sur 100 points :

- 80% des points attribuent le qualificatif « excellent ».
- 70% des points attribuent le qualificatif « très bon ».
- 60% des points attribuent le qualificatif « bon ».

En dessous de 60%, aucun qualificatif ni classement n'est attribué.

1.4 En trait de limier sélectif, le jury peut proposer le premier du classement pour le Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail (CACT) et le deuxième pour la réserve de CACT, à condition qu'ils aient obtenu 80% des points et qu'il y ait au moins quatre chiens participant dans cette catégorie, et qu'ils ne soient pas ex-aequo.

Cette distinction, qui peut être attribuée par un juge stagiaire, permet, après obtention des conditions nécessaires en exposition de beauté et demande d'homologation à la SCC, l'attribution du titre de **Champion National de Travail**.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concours de Pistage et épreuves de Recherche Utilitaire

2.1 Ces concours sont réservés aux races de chiens reconnues par la Société Centrale Canine pour le travail en pistage. Les chiens appelés à concourir devront avoir un carnet de travail délivré par la SCC et une licence d'utilisateur délivrée par la CUN. Le chien doit être titulaire du CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation). À noter que pour l'épreuve du brevet le carnet de travail n'est pas obligatoire.

Les chiens non-inscrits au L.O.F sont admis dans les concours (ou épreuves) de pistage et de recherche utilitaire. Ils font l'objet d'un classement à part et en aucun cas ne peuvent participer à l'une des trois Coupe de France.

2.2 Le conducteur du chien devra appartenir à un club affilié ou en stage d'affiliation. Le concurrent doit avoir rempli correctement sa feuille d'engagement accompagnée de trois vignettes (licence d'utilisateur), qui doit être signée par le président de son club. Cet engagement, son règlement et le certificat antirabique à jour feront foi en cas de litige. Les chiens monorchides ou cryptorchides sont admis à participer aux concours (ou épreuves) de pistage et de recherche utilitaire, aux mêmes conditions que les chiens non-inscrits au L.O.F.

2.3 Le concurrent doit être présent à l'appel général du matin et à la remise des prix si les résultats sont donnés le jour de la manifestation. Toute absence à la remise des prix sans accord préalable du président du jury entraînera un rapport du juge au président du groupe de travail.

2.4 Toute brutalité envers un chien ou insulte vis-à-vis d'un juge ou d'un organisateur sera sévèrement réprimé : élimination. Le président du jury devra en faire mention dans son rapport et informer le groupe de travail qui prendra les sanctions prévues dans le règlement de la cynophilie.

2.5 Les clubs organisateurs ne sont en aucun cas responsables ni de la fuite, de la perte ou la mort d'un chien, ni des accidents qui pourraient lui survenir, ni des dégâts dont le chien pourrait être la cause.

2.6 Un concurrent n'a pas le droit de présenter plus de deux chiens dans un concours (ou épreuve), toutes catégories confondues, même si ce concours se déroule sur deux jours. Il lui est interdit de participer à deux concours « C » ou « TLS » avec le même chien dans un week-end.

2.7 Le concurrent s'abstiendra de toute tricherie, par exemple : faire promener une chienne en chaleur près des autres concurrents, tirer sur la longe pour éviter une faute, etc.... Ces tentatives entraîneront l'élimination immédiate.

3 - PREPARATION DU CONCOURS (par le club organisateur)

3.1 Il est interdit d'organiser deux concours « C » ou « TLS » durant le même week-end. Un concours ne peut débuter le vendredi ou se terminer le lundi. Il n'est pas toléré d'organiser deux concours sur le même site le même week-end sous deux noms de clubs différents.

3.2 Il est interdit d'organiser un concours durant les deux jours du Championnat de France de beauté, de la Coupe de France de Pistage et le jour de la réunion des juges de pistage.

3.3 La composition du jury.

Le club organisateur doit assurer la constitution d'un jury comprenant au moins un juge qualifié si plusieurs juges sont nécessaires.

Pour qu'un doublé « C-TLS » soit officialisé en vue de la sélection, il est obligatoire qu'un des juges soit extérieur à la régionale du club organisateur.

La présidence du jury revient d'office à un juge qualifié. Ce président sera responsable de toutes les décisions relatives au concours et à son organisation.

Les juges devront être contactés par écrit, en précisant la date, le lieu, l'heure du rendez-vous ainsi que la ou les catégories à juger.

Le club organisateur se doit d'héberger correctement les juges et de leur allouer une indemnité calculée selon les tarifs de la SCC en vigueur.

3.4 Nombre de chiens admis à concourir.

Catégorie	du 01/11 au 28/02	du 01/03 au 31/10
Brevet- B - C	20	25
« PF »	15	20
« TL et TLS »	14	17

Le nombre minimum de chiens nécessaire pour l'homologation d'un concours, toutes catégories confondues, est de six.

Dans le cas où un juge officie dans deux catégories le même jour, le nombre maximum de chiens à pouvoir être jugés sera déterminé par le tableau ci-dessus en prenant pour référence la catégorie où la tolérance est la moins élevée. Si cela était transgressé, le concours ne serait pas pris en compte pour la sélection.

Au cas où, par respect du règlement, un juge serait obligé de refuser des concurrents, la responsabilité de cet état de fait serait supportée par le club organisateur.

3.5 La préparation et le matériel.

3.5.1 Le club organisateur se doit d'envoyer six semaines avant le concours les feuilles d'engagements. Sur ces feuilles d'engagements devront figurer les noms des juges retenus ainsi que les disciplines qu'ils jugent.

Le club organisateur aura préparé pour le jour du concours un programme précisant les renseignements suivants : le nom du chien et son affixe, la race, le sexe, le N° de tatouage, la date de naissance, le N° de carnet de travail, le nom du conducteur, son club et sa régionale.

3.5.2 Le club organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement non conforme, ou qu'il croit ne pas devoir admettre.

3.5.3 Le club organisateur assure l'existence de terrains satisfaisant aux normes des pistes à tracer.

Il vérifie l'état des terrains quelques jours avant le concours afin d'égaliser les chances des concurrents.

L'accès aux terrains doit être fléché et un plan d'accès distribué aux concurrents .

3.5.4 le club organisateur doit fournir des jalons en nombre suffisant, de hauteur comprise entre 1 mètre et 1,20 mètre, pouvant être plantés dans le sol. Des deux jalons de départ, seul le deuxième aura un drapeau, prévoir 2 jalons en brevet(dont 1 avec drapeau), 3 jalons en B(dont 2 avec drapeau), 8 jalons en PF(dont 4 avec drapeau), 4 jalons en C(dont 3 avec drapeau), 5 jalons en TL(dont 3 avec drapeau), 6 jalons en TLS(dont 4 avec drapeau).

3.5.5 Le club organisateur fournit en nombre suffisant des objets réglementaires, qui doivent être identiques pour tous les concurrents d'une même catégorie.

- Sont interdits : les objets en métal, en verre, en bambou et les objets plastique si la température est inférieure à -5°C.

- Sont déconseillés : les objets légers, pouvant être déplacés par le vent, ainsi que les objets de couleur voyante.

- Dimensions : longueur 12 cm, section de 2 à 3 cm².

Les objets doivent être préparés et isolés de tout contact humain 48 heures avant le concours et remis aux traceurs une demi-heure minimum avant le traçage des pistes.

Ils doivent être numérotés avec indication de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

3.5.6 Le club organisateur fournit des revolvers de 9mm ou 6mm double charge et des cartouches à blanc en quantité suffisante.

3.5.7 Pour la catégorie PF, il est recommandé d'utiliser une table d'orientation.

3.6 Les aides.

Pour le jour du concours et par catégorie, il est nécessaire de disposer de :

Traceurs et faux traceurs qui doivent être expérimentés et aptes physiquement;

un commissaire général, un commissaire au juge, un commissaire aux concurrents, en PF un chef de piste compétent, agréé par le juge, en TLS, un comparse.

Dans toutes les catégories possédant des fausses pistes, le ou les faux traceurs doivent pouvoir assurer la totalité du concours sans être remplacés (sauf cas de force majeure).

4 - ORGANISATION LE JOUR DU CONCOURS

4.1. Regroupement des concurrents

4.1.1. A l'heure du rendez-vous les concurrents remettent au commissaire général leur carnet de travail. En cas d'oubli, le concurrent ne sera pas admis à participer, exception faite de celui ayant adressé le sien à la S.C.C pour une sélection à la Coupe de France.

En cas d'erreur d'engagement, le Président du Jury doit en être informé.

4.1.2. Tirage au sort

Il est obligatoire et est effectué par le commissaire général qui est responsable de l'organisation du concours après vérification des carnets de travail.

Le tirage au sort doit être effectué en présence d'au moins 50% des concurrents, les juges et les traceurs ne devant pas y assister.

4.1.3. Retard ou absence d'un concurrent.

Si un concurrent arrive après le tirage au sort mais avant le départ en piste, il prend l'ordre de passage qui lui a été attribué au tirage au sort.

Si un concurrent arrive après le départ en piste, le juge appréciera le motif de son retard, et éventuellement lui attribuera un ordre de passage.

Le règlement de l'engagement d'un concurrent absent est conservé par le club organisateur. Le juge indiquera dans son rapport le forfait du concurrent qui pourra être passible de sanctions prévues par le règlement de la cynophilie.

5 - MISE EN PLACE DE LA PISTE

5.1. Le commissaire aux concurrents prévient le candidat de se présenter au juge et surveille sa mise à l'écart pendant le traçage de sa piste en TL ou en TLS.

Il doit veiller à ce que les concurrents ne soient ni avantagés, ni gênés par les spectateurs. Ceux-ci ne doivent jamais être empêchés de voir le travail des chiens, mais une grande discrétion est de rigueur afin de ne gêner ni le juge, ni le chien.

Les spectateurs ne devront jamais être accompagnés de leur chien.

5.2. Le commissaire au juge tire le coup de feu durant la présentation, à 15 pas du chien, face au chien et en l'air.

5.3. Le traçage de la piste

5.3.1 Le rôle des traceurs

Après explication par le juge du plan de piste, les traceurs doivent exécuter scrupuleusement ses directives. Ils doivent avoir le souci d'égaliser les chances des concurrents, tracer les pistes sur le même rythme, sans courir.

Devant une situation exceptionnelle (sillon, fossé, etc...) ils doivent savoir prendre des initiatives en adaptant légèrement le tracé de la piste. Les changements de terrain ne sont pas considérés comme difficultés.

En fin de tracé de pistage libre, ils doivent se tenir hors du champ de travail et immobiles.

En aucun cas un traceur ne peut être concurrent dans la catégorie où il a tracé, de même qu'il ne peut être traceur pour un membre de sa famille. Exception tolérée pour le brevet.

5.3.2 Les départs

La zone de départ est matérialisée par deux jalons différents, dont seul le deuxième porte un fanion, distants entre eux de 10 pas.

A partir du deuxième jalon, le traceur entame la première ligne droite de la piste dans la direction que lui a indiquée le juge.

5.3.3. Les angles

Classiquement l'on distingue quatre types d'angles en pistage :

- angle droit à 90° ou équerre;
- angle aigu : de 45° à 90° ou angle fermé ;
- angle très aigu, de 30° à 45° ou angle très fermé ;
- angle obtus, de 90° à 160° ou angle ouvert.

Le premier angle est toujours à 80 pas minimum du départ (pour toute catégorie).

En pistage libre, le dernier angle est à 80 pas minimum de l'objet.

En PF, le dernier angle est à 80 pas minimum du dernier objet.

En TL et TLS, le dernier angle est à 80 pas minimum du piquet d'arrivé

5.3.4. La dépose des objets

Au lieu décidé par le juge, le traceur pose l'objet sur la piste, en marquant un temps d'arrêt.

En pistage libre, après avoir déposé l'objet, le traceur doit continuer son tracé dans le même alignement pendant au moins 35 pas avant sa sortie de piste ; de même en PF après la dépose du dernier objet.

En PF, TL & TLS, la position des objets peut changer à chaque piste, mais ils seront toujours déposés :

- à 80 pas minimum du départ
- à 35 pas minimum du sommet d'un angle, d'une fausse piste, d'un autre objet ou de difficultés naturelles (fossé, clôture, etc.) ;
- En TL et TLS, ils seront déposés à 80 pas minimum du piquet d'arrivée.

5.3.5 Le traçage des fausses pistes

5.3.5.1. La pose des jalons de fausses pistes

Au lieu décidé par le juge, le traceur, sans s'arrêter, plante le jalon de coupe de fausse piste.

Dans toutes les catégories nécessitant une fausse piste, le premier jalon doit être posé à 80 pas minimum du départ.

En B, le jalon de fausse piste ne peut être placé sur la première ligne, il doit être placé à 35 pas minimum du sommet d'un angle ou d'une difficulté naturelle et à 80 pas minimum de l'objet.

En C, les jalons doivent être à 35 pas minimum l'un de l'autre, du sommet d'un angle ou d'une difficulté naturelle (fossé, clôture, etc.) ; le deuxième jalon doit être à 80 pas minimum de l'objet. Les jalons ne seront jamais posés sur les côtés d'un angle très aigu.

En TL et TLS, les jalons doivent être à 35 pas minimum l'un de l'autre, du sommet d'un angle, d'un objet ou d'une difficulté naturelle; le dernier jalon doit être à 80 pas minimum du groupe.

5.3.5.2. Le Rôle des faux traceurs

Ils doivent exécuter scrupuleusement les consignes du juge. En abordant la coupure, le faux traceur relève sans s'arrêter le jalon laissé par le traceur.

S'il y a deux faux traceurs, ils ne doivent en aucun cas intervertir leur tracé.

Si le faux traceur et le traceur doivent marcher en parallèle, une distance de 35 pas est à respecter entre eux.

En concours B et C, la fausse piste est toujours perpendiculaire à la piste.

En TL et TLS quand la fausse piste aborde la bonne piste en oblique, l'angle aigu ainsi formé ne sera pas inférieur à 45° en TL, 30° en TLS.

Dans toutes les catégories, la fausse piste aura un tracé simple.

5.3.6. Précisions sur les tracés

En pistage libre, les tracés de pistes et de fausses pistes sont identiques pour tous les concurrents.

En PF, TL & TLS, la configuration des pistes peut être différente en respectant le même nombre d'angles et leur ouverture.

De même, le placement des fausses pistes pourra être changé, à condition de respecter les caractéristiques des angles de coupure (ex. : 1 droit et 2 aigus).

6 - LE TRAVAIL DE PISTE

6.1. Le matériel du concurrent

6.1.1. En pistage libre, le collier est toléré et non obligatoire.

6.1.2. En PF, TL, TLS et pour la partie au trait du Brevet, seuls sont nécessaires et autorisés :

- un harnais de pistage ;
- une longe réglementaire de 10 mètres.

6.1.3. Le port de la muselière est interdit.

6.2. Le Travail proprement dit.

6.2.1. À la présentation

La piste étant finie de tracer, le conducteur accompagné de son chien libre, au pied, s'approche du juge. Sur un signe de celui-ci, il fixe son chien dans la position de son choix et se présente au juge, d'une façon correcte. La présentation faite de vive voix devra mentionner le nom du chien, sa race, son âge, le nom du conducteur, le club d'appartenance et la régionale. Pendant cette présentation, le commissaire tire le coup de feu.

En PF, TL, TLS et Brevet (partie au trait), le concurrent précise si son chien marque les objets et dans quelle position (assis ou couché). Si rien n'est annoncé, le chien est supposé rapporter.

6.2.2. Le départ en piste

Après la présentation, le conducteur rejoint son chien et se rend accompagné de celui-ci libre, au pied, à la zone de départ qu'il aborde comme il le souhaite .

Les excès de commandements pour fixer le chien ou pour l'amener au départ sont pénalisés.

Après avoir dépassé le premier jalon et avant le second :

- En pistage libre, le concurrent envoie son chien comme il le veut, d'un seul commandement ;
- En PF, TL, TLS et Brevet (partie au trait) le concurrent attache sa longe au harnais et envoie son chien comme il le veut, d'un seul commandement.

Dans toutes les catégories, après le premier commandement, si le chien n'a pas dépassé le deuxième jalon, le concurrent a la possibilité de deux commandements supplémentaires pénalisés (temps maxi avant élimination : une minute).

Si un commandement est donné alors que le chien a dépassé le deuxième jalon, c'est une relance.

Après le passage du deuxième jalon, le chien qui peine pour trouver sa piste est pénalisé.

6.2.3. Sur la piste

En pistage libre, le conducteur entre les deux jalons doit rester immobile, sans un geste, dès que le chien a éventé l'objet.

En PF, TL, TLS et brevet (trait), lorsque le chien a quitté le deuxième jalon de départ, le conducteur peut se déplacer librement entre les deux jalons, mais ne peut prononcer d'encouragement, ce qui vaudrait une relance.

Le conducteur ne dépassera le deuxième jalon que lorsque la longe sera entièrement déroulée.

Le conducteur doit rester silencieux derrière son chien. Le juge appréciera la pénalité en fonction de la faute commise, avec éventuellement relance ou élimination en cas de tentative de tricherie.

Ex : un objet commandé de la voix, objet nul, le refus de suivre son chien, un coup de longe ou un commandement pour interdire la prise de la fausse piste entraînera l'élimination.

Après avoir récupéré un objet, le conducteur peut féliciter et récompenser son chien. Il le renvoie soit de l'endroit où il se trouve, soit de l'endroit où la relève s'est effectuée, jamais au-delà. Il ne peut se déplacer de nouveau que lorsque la longe est entièrement déroulée.

En cas de marquage des objets, le chien doit rester immobile et repartir de l'endroit précis du marquage.

Un chien qui travaille lentement ne sera pas pénalisé (sauf en cas de hors temps)

Le sifflet peut être utilisé pour le rappel du chien à condition de l'avoir signalé au juge.

6.2.4. Fin de piste

Dans toutes les catégories, un objet relevé mais perdu sur le parcours ne pourra pas être comptabilisé.

6.2.4.1. Pistage libre

Une fois l'objet relevé, le chien doit le rapporter au concurrent et le lui remettre, assis devant lui. Le concurrent peut rapidement féliciter son chien.

Une fois l'objet présenté au juge, le travail du chien est terminé.

Si le chien qui suit le tracé ne relève pas l'objet, le juge a le devoir de prévenir le conducteur quand le chien a dépassé l'objet d'une distance comprise entre 10 et 20 pas. Le concurrent peut alors bénéficier d'une ou deux relances à condition de ne pas les avoir utilisées auparavant (en aucun cas il ne peut y avoir plus de deux relances).

Si le conducteur décide de ne pas en profiter, la pénalité relative à une ou deux relances sera alors appliquée (une relance si une a déjà été utilisée en piste, et deux relances si aucune n'a été utilisée auparavant).

6.2.4.2.Piste froide (PF)

Le juge annoncera la fin de piste par trompe (corne) à la remise du dernier objet. Si le chien ne relevait pas cet objet, le juge arrêterait le concurrent 30 pas après le dernier objet.

6.2.4.3.Trait de limier (TL)

Le groupe est composé du traceur et du juge, qui se trouve à une distance comprise entre 10 et 15 pas de la piste et du traceur, mais jamais derrière celui-ci. Le juge et le traceur seront tous les deux immobiles et dans la même position : debout, face à la piste.

Lorsque le chien arrive au niveau du piquet d'arrivée que le traceur aura planté, 35 pas avant de s'immobiliser, **le conducteur doit** :

- soit lâcher la longe,
- soit aller à lui pour le décrocher.

Un commandement est autorisé pour obtenir l'arrêt du chien. Ce commandement pourra être répété sans risque de pénalité.

Après avoir décroché le chien ou avant de lâcher la longe, le conducteur peut donner un commandement d'envoi (un seul sans geste).

S'il est venu décrocher le chien, il doit se placer derrière lui avant de donner son éventuel commandement d'envoi.

S'il a lâché la longe, il ne doit pas arrêter le chien au piquet d'arrivée et il doit s'immobiliser immédiatement.

Dans le cas où le conducteur ne respecterait pas cette procédure, l'arrivée serait considérée comme nulle.

Le chien doit arriver sur le traceur par la piste, s'il boucle sur un angle, il ne sera pas pénalisé.

Si le juge signale au conducteur qu'il lui accorde une relance pour confirmation d'arrivée, le chien doit être rappelé. Le conducteur peut le remettre en condition pendant une dizaine de secondes et doit le renvoyer de la même façon que la première fois.

Le chien doit découvrir seul le traceur. Il dispose de 30 secondes (+ 10 secondes pénalisées) pour se fixer au traceur (temps démarrant au moment où le concurrent envoie son chien ou lâche sa longe de pistage), et 15 secondes pour aboyer ou manifester (temps démarrant une fois le chien fixé au traceur).

Le conducteur doit attendre le signal du juge marquant la fin du travail pour se manifester. Il peut rapidement féliciter son chien et doit présenter les objets au juge : le travail de l'équipe est alors terminé.

6.2.4.4 Trait de limier sélectif (TLS)

Le groupe est composé du traceur, du comparse et du juge, éloignés l'un de l'autre et de la piste.

Le juge, le comparse et le traceur sont tous les trois immobiles et dans la même position : debout ne jamais tourner le dos à la piste.

Pour le concurrent, le travail à effectuer est le même qu'en trait de limier.

Dans les deux catégories (TL et TLS) : Le concurrent doit se présenter au juge d'arrivée.

- Dans le cas où le conducteur lâche avec la longe et que cette dernière vient à se bloquer, le juge autorisera le conducteur à aller faire en sorte de la débloquer
 - Le chien qui saute après le traceur ou couine sera moins pénalisé que le chien qui reste fixé immobile et qui n'aboie pas.
 - Arrivée imprécise (chien fixé près du traceur à moins de deux pas, mais ne le regardant pas ou ne le désignant pas) : demande de confirmation autorisée par le juge avec pénalité de renvoi.
 - Fixation durant moins de 15 secondes avec ou sans aboiement : renvoi autorisé par le juge avec pénalité.
 - Refus de renvoi de la part du concurrent : arrivée considérée comme nulle.
 - Chien fixé à plus de deux pas du traceur ou revenant de lui-même vers le conducteur : pas de renvoi, arrivée considérée comme nulle.
 - Le chien qui n'identifie pas le traceur, ne peut obtenir un qualificatif Exc.
- **Dans tous les cas litigieux**, le juge aura à se prononcer en toute autorité sur la valeur de l'arrivée.

6.2.5. Les relances

La relance est la possibilité pour un conducteur, d'une tentative de remettre son chien sur la piste avec l'autorisation expresse du juge. Toutefois en TL, TLS et Brevet (trait), si le chien piste à contresens, le conducteur peut le relancer sans autorisation.

6.2.5.1. Dans toutes les catégories, seules deux relances sont autorisées.

Chaque relance accordée par le juge est immédiatement pénalisée, même si le conducteur ne tient pas compte de l'observation du juge.

6.2.5.2 A quel moment une relance doit-elle être signifiée ?

Une relance doit être signifiée au conducteur lorsque le chien est à 20 pas de la piste ou à plus d'une longueur de cordeau sur une fausse piste.

En libre ou au trait, une relance est automatiquement comptée quand le chien qui a effectivement pris le départ et qui a dépassé le fanion d'une longueur de longe revient dans la zone de départ, entre les piquets.

En pistage libre, le juge doit autoriser le conducteur à relancer son chien immobilisé sur la piste depuis plus de 2 minutes, la décision revenant au conducteur.

6.2.5.3 Comment une relance est-elle signifiée au conducteur par le juge :

En pistage libre, le juge l'annonce de vive voix (exemple : le chien est hors-piste...le chien a pris la fausse piste... le chien a passé l'objet...

Au trait de limier, le juge donne un coup de trompe (sifflet interdit).

6.2.5.4 Que peut faire le conducteur pour relancer son chien ?

En pistage libre, le conducteur peut :

- Soit relancer son chien à distance, d'un seul commandement, durant les 30 secondes qui suivent l'observation du juge (un commandement supplémentaire entraînera une relance supplémentaire).

Dans ce cas, une deuxième relance sera automatiquement comptée si le chien n'est pas revenu dans le champ de piste au bout des 30 secondes. (Le champ de piste étant défini comme la zone dans laquelle le chien peut suivre la piste de manière suffisamment précise, compte tenu des conditions imposées par le sol ou la météo).

- Soit rappeler immédiatement son chien pour le relancer du départ (plusieurs commandements de rappel sont tolérés dans un laps de temps de 2 minutes).

Dans ce cas, la relance accordée prend son plein effet quand le chien est revenu à la zone de départ, mais si le conducteur change d'avis pendant que le chien revient, une deuxième relance est comptée d'office. Le chien peut rejoindre l'endroit où il a fauté sans pénalité, sans toutefois emprunté la fausse piste.

Au trait de limier, le conducteur peut :

- Remettre son chien en piste à l'endroit où il l'a quittée. (tolérance de 5 pas).

6.2.5.5 Dans tous les cas nécessitant une relance, le juge reprend le décompte des pénalités au moment où le chien a rejoint le champ de piste et a atteint ou dépassé le point où il a fauté précédemment. **Toutefois, il n'est pas admis** qu'un chien relancé du départ regagne l'endroit où il avait quitté la piste en empruntant une fausse piste, le travail doit être interrompu si le nombre de relances possibles est épuisé et si le chien se fourvoie de nouveau avant d'avoir atteint le point de reprise du décompte des pénalités.

6.2.6. Les auto-relances

- En Brevet, « B », « C » : Elles sont interdites.

- En Brevet (partie au trait), « PF », « TL » et « TLS » : Elles sont autorisées en cas de pistage à contresens et comptabilisées comme relances.

6.2.7. Chronométrage

Le juge (ou le juge d'arrivée en TLS) déclenche le chronomètre lorsque le chien arrive dans la zone de départ.

En pistage libre, le juge arrête le chronomètre à la remise de l'objet au conducteur.

En PF, le juge arrête le chronomètre à la remise du dernier objet ou 30 pas après si le chien n'a pas relevé cet objet.

En Brevet (trait), le juge arrête le chronomètre à la remise du dernier objet ou 30 pas après si le chien n'a pas relevé cet objet.

En TL et TLS, le juge (ou le juge d'arrivée en TLS) arrête le chronomètre lorsque le chien est au piquet d'arrivée.

7. ROLE DU JUGE

7.1 Généralités

Le juge, dans un concours, est le personnage le plus sollicité et le plus regardé. Aussi doit-il demeurer un exemple de perfection, et cela dans le but de créer l'émulation du pistage.

Sa compétence à juger et son équité ne doivent avoir d'égales que sa simplicité et sa courtoisie, sans oublier le devoir de réserve vis à vis de ses collègues juges et du groupe de travail.

Dans la mesure du possible, à l'issue de la piste, il doit faire un commentaire succinct et précis au concurrent sur le travail de son chien.

Le juge a la direction absolue du concours ; ses décisions sont sans appel. Il se doit néanmoins de respecter scrupuleusement le règlement en vigueur.

7.2 Préceptes à l'usage du jury

7.2.1 Le juge fixe le temps maximum pour le travail à effectuer. Ce temps est fonction des conditions atmosphériques et de la catégorie (en général 10 minutes pour les libres et 20 minutes pour les PF, TL & TLS, 30 secondes pour l'arrivée).

Au cours d'une journée, si ces conditions atmosphériques venaient à se modifier, le juge pourrait décider de changer le temps imparti à l'exécution de la piste et de l'arrivée. En aucun cas le juge doit utiliser un sifflet.

7.2.2 Si le chien est hors-temps, sur la bonne piste, le juge (et en TLS, le juge d'arrivée) doit accorder 5 minutes supplémentaires pénalisées.

7.2.3 En cas d'erreur de traçage constatée par le juge avant d'envoyer le chien en piste, le départ ne doit pas avoir lieu et une nouvelle piste doit être tracée.

Si, une fois le chien envoyé en piste, des désagréments indépendants de la volonté du juge ou des organisateurs viennent à surgir, le juge devra laisser le chien travailler.

Si le chien remplit le but final de sa mission malgré les difficultés supplémentaires, le juge ne doit pas tenir compte des fautes éventuelles du chien causées par ces difficultés.

Il incombe à la seule appréciation du juge d'ordonner le tracé d'une nouvelle piste.

Dans le cas d'une piste refaite dans cette situation, si lors du premier passage le chien a passé certaines difficultés (ex : fausses pistes), ces difficultés ne seront pas reproduites sur le deuxième tracé.

En pistage libre, comme au trait, seuls les objets annoncés au juge au départ seront comptabilisés.

Au trait, l'objet étranger au concours, rapporté ou marqué n'est pas comptabilisé.

En libre, si un traceur perd tout objet à un endroit quelconque de la piste et que ce fait est connu du juge, la piste doit être considérée comme nulle. Si ce fait n'est pas connu du juge, que le chien a été mis sur la piste et qu'il ramasse l'objet perdu après les fausses pistes, c'est objet sera comptabilisé.

Un traceur qui marche sur (ou à côté) d'un objet étranger au concours (objet de la veille par exemple) ne commet pas une erreur de traçage. Le chien qui rapporte un tel objet doit être relancé et pénalisé comme tel.

Afin d'éviter des erreurs, il est nécessaire que le juge demande aux traceurs de n'avoir sur eux que les objets du concours et aux faux-traceurs de n'avoir aucun objet sur eux.

7.2.4 Le juge doit, dans la mesure du possible, égaliser les chances des concurrents.

7.2.5 Le juge doit veiller à ce que chaque concurrent évolue sur un terrain neuf. On considère qu'un terrain est neuf quand celui-ci n'a pas été utilisé depuis au moins douze heures.

7.2.6 Le juge, à la fin des concours de pistage, a la charge d'annoncer le palmarès, de signer les carnets de travail et de remettre ces carnets aux concurrents.

Pour les concours C et le TLS, obligation lui est faite de s'assurer que tous les carnets de travail, y compris ceux des chiens non classés (NC), stipulent le nombre de points obtenus (uniquement >20), et qu'ils sont correctement remplis avant de les signer.

Pour les Brevet, B, PF et TL, le juge n'indiquera sur les carnets de travail que les résultats des chiens classés.

7.2.7 Dans le cas d'un juge malade ou accidenté lors d'un concours, les juges restants prendront toutes les initiatives utiles pour le bon déroulement du concours.

7.2.8 Dans le mois suivant le concours, les juges doivent fournir un rapport à la SCC, au Président de la SCR, au Président du Club organisateur et au secrétariat du Groupe de Travail Pistage.

En « C » et « TLS » tous les chiens engagés, classés ou non, doivent obligatoirement figurer sur le rapport.

7.3. Pointage et pénalités.

7.3.1. Le juge applique avec objectivité les pénalités à chaque faute du chien et du conducteur (voir tableau récapitulatif).

7.3.2. Pour avoir des points en pistage libre :

Le chien doit avoir dépassé l'objet en suivant la piste dans le sens du tracé.

7.3.3. Le jury se doit d'appliquer le règlement dans son intégralité pour que le concours soit considéré comme sélectif.

8 - BREVET DE PISTAGE

Outre les conditions générales de participation énoncées au chapitre 2 du présent règlement, le brevet de pistage est réservé aux sujets débutant dans la discipline ou n'ayant jamais obtenu le qualificatif « excellent » dans cette catégorie, âgés de 12 mois minimum et titulaires du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU).

Le Brevet de Pistage se déroule en deux parties :

- Une piste libre qui devra obligatoirement s'effectuer en premier lieu, notée sur 100pts. Pour être admissible à la 2^{ème} partie, le concurrent devra obtenir un minimum de 80points sur 100.
- Une piste au trait notée sur 100pts.
- Sera déclaré admis au Brevet le concurrent qui obtiendra l'Excellent soit un total d'au moins 160 Points sur 200. Sur le carnet de travail la note du brevet sera portée sur 100pts.

Un chien qui obtient plus de 80pts en piste libre et moins de 80pts au trait, conserve les points acquis en libre, et aux prochaines présentations effectuera uniquement la piste au trait de limier (pour obtenir son brevet).

8.1 Définition de la piste libre

- Piste simple, chaude, de 350 à 400 pas comportant deux angles droits.
- Un ou deux traceurs en alternance.
- Pas de fausse piste.
- Un objet est déposé à l'issue de la piste, éloigné dans l'espace des jalons de départ de 60 pas minimum.
- Le traceur est hors du champ de travail avant la présentation.
- Temps de base accordé : 10 minutes.

Mission du chien

Le chien piste seul : il doit suivre la piste, relever l'objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule.

8.2 Définition de la piste au trait

- Piste simple, chaude, de 400 pas comportant 2 angles droits et 1 angle aigu (jamais inférieur à 45°).
- Un ou deux traceurs en alternance.
- Pas de fausse piste.
- Un objet est déposé sur la piste et un autre à l'issue des 400 pas
- Temps de base accordé : 10 minutes.

Mission du chien

Le chien piste en longe, suivi par son conducteur ; il doit suivre la piste, relever chaque objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule. Le marquage de chaque objet est admis.

8.3 Cotation

Piste libre

Objet	40pts
Pistage (correction du travail)...	50pts
Présentation,	5pts
Allure générale	5pts
	<hr/>

Total 100 pts

Piste au trait

Objet (15x2)..	30pts
Pistage.	65pts
Allure générale	5pts
	<hr/>

100 pts

9 - PISTAGE EN LIBRE - CONCOURS « B »

9.1 Conditions de participation

- Avoir obtenu un « excellent » et un seul au Brevet de Pistage.
- Avoir obtenu un « excellent » en Campagne niveau 2.
- Avoir obtenu un « excellent » en RCI 2 (partie pistage).
- Ne pas avoir obtenu un « excellent » en concours « C ».
- Il est possible de participer à un concours « B » le même jour que le Brevet.

9.2 Définition de la piste libre

- Piste simple, chaude, de 550 à 600 pas comportant trois angles droits et deux angles aigus (jamais inférieurs à 45°).
- Un ou deux traceurs en alternance
- Une fausse piste coupe la piste perpendiculairement en un seul endroit (sauf sur la première et la dernière ligne).
- Un seul faux traceur.
- Un objet est déposé à l'issue des 550 à 600 pas, éloigné dans l'espace des jalons de départ de 60 pas minimum.
- Le traceur et le faux-traceur sont hors du champ de travail avant la présentation.
- Temps de base accordé : 10 minutes.

9.3 Mission du chien

Le chien piste seul : il doit suivre la piste, relever l'objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule.

9.4 Cotation

Piste libre	
Rapport de l'objet	40pts
Pistage (correction du travail)...	50pts
Présentation	5pts
Allure générale	5pts
Total	<hr/> 100pts

10 - PISTAGE LIBRE - CONCOURS « C »

10.1. Conditions de participation

Avoir obtenu :

- 3 « Excellent » sous deux juges différents en « TL »
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « PF »
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « B »
- 1 concours doublé « Excellent » en « B-TL » (même week-end).
- Pour les concurrents désirant pratiquer uniquement les concours en libre, 2 « Excellent » en « B » permettent d'accéder au concours « C » et uniquement en « C ». Pour passer en trait de limier le chien devra recommencer le cursus normal.

10.2. Définition de la piste

- Piste simple, chaude, de 850 pas, comportant cinq angles, dont trois droits ou obtus et deux très aigus (jamais inférieurs 30°) ;
une fausse piste simple coupe la piste perpendiculairement en deux endroits (sauf sur angle très aigu) .
- Un ou deux traceurs en alternance ;
- Un ou deux faux-traceurs simultanés ;
- Un objet est déposé par le traceur à l'issue des 850 pas et éloigné dans l'espace des jalons de départ de 60 pas minimum
- Temps de base accordé : 10 minutes ;
- Le traceur et le faux traceur sont hors du champ de travail avant la présentation.

10.3. Mission du chien

Le chien piste seul ; il doit suivre la piste, relever l'objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule.

10.4. Cotation

rapport de l'objet	40 points
pistoage (correction du travail)	50 points
présentation	5 points
allure générale	5 points

Total **100 points**

11 - TRAIT DE LIMIER - « TL » (concours)

11.1 Conditions de participation

- - Avoir obtenu un « excellent » et un seul au Brevet de Pistage.
- Avoir obtenu un « excellent » en Campagne niveau 2.
- Avoir obtenu un « excellent » en RCI 2 (partie pistage).
- Ne pas avoir obtenu un « excellent » en concours « TLS ».
- Il est possible de participer à un concours « TL » le même jour que le Brevet.

11.2. Définition de la piste.

- Piste simple, chaude, de 850 à 900 pas comportant de cinq à six angles dont deux ou trois angles aigus (jamais inférieur à 45°), les autres étant droits ou obtus.
- Une fausse piste simple coupe la piste en deux endroits, dont une fois perpendiculairement et une fois à angle aigu (jamais inférieur à 45°).
- Un ou deux traceurs en alternance.
- Un faux traceur.
- Quatre objets sont déposés sur la piste par le traceur, le 4^{ème} doit être identique pour tous les concurrents.
- Une arrivée composée du traceur et du juge qui se tient entre 10 et 15 pas de la piste et du traceur, jamais en arrière de celui-ci.
Cette arrivée tirée au sort en début de concours par le juge pourra être droite ou avec un angle droit ou obtus (20 pas avant l'angle et 15 pas après).
- Temps de base accordé : 20 minutes.

11.3. Mission du chien.

Le chien piste en longe, suivi par son conducteur, il doit suivre la piste, relever chaque objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule. Le marquage de chaque objet est admis. Enfin il doit découvrir le traceur en bout de piste, se fixer et manifester auprès de lui.

11.4. Cotation

objets (8 les 3 premiers et 6 le dernier)	30 points
pistage (correction du travail)	40 points
présentation	5 points
allure générale	5points
arrivée	20 points
Total	100 points

12 - PISTE FROIDE - « PF » (concours)

12.1 Condition de participation.

- Avoir obtenu un « excellent » et un seul au Brevet de Pistage.
- Avoir obtenu un « excellent » en Campagne niveau 2.
- Avoir obtenu un « excellent » en RCI 2 (partie pistage).

12.2. Définition de la piste.

- Piste simple, froide d'une heure, de 850 à 900 pas comportant trois angles droits et un aigu (jamais inférieur 45°), pas de fausse piste.
- Un ou deux traceurs en alternance.
- Quatre objets sont déposés sur la piste par le traceur, le 4^{ème} doit être identique pour tous les concurrents, ce dernier marquant la fin de piste.
- Temps de base accordé : 20 minutes.

12.3. Mission du chien

Le chien piste en longe, suivi par son conducteur, il doit suivre la piste, une heure après son traçage, relever chaque objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule.

Le marquage de chaque objet est admis.

12.4. Cotation

objets (8 les 3 premiers et 6 le dernier)	30 points
pistage (correction du travail)	60 points
présentation	5 points
allure générale	5 points
	<hr/>
Total	100 points

13 - TRAIT DE LIMIER SELECTIF - « TLS » (concours)

13.1. Conditions de participation

Avoir obtenu :

- 3 « Excellent » sous deux juges différents en « TL »
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « PF »
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « B »
- 1 concours doublé « Excellent » en « B-TL » (même week-end).

13.2. Définition de la piste.

- Piste simple, chaude, de 1100 pas comportant de six à sept angles dont obligatoirement trois à quatre angles très aigus (jamais inférieurs à 30°), les autres étant droits ou obtus.
- Un ou deux traceurs en alternance.
- Une fausse piste, simple, coupe la piste en trois endroits, soit perpendiculairement, soit à angle aigu (jamais inférieur à 30°)
- Un ou deux faux traceurs simultanés.
- Quatre objets sont déposés sur la piste par le traceur, le 4^{ème} doit être identique pour tous les concurrents.
- **Arrivée** : Cette arrivée sera tirée au sort sous la responsabilité du juge d'arrivée, le matin en présence des concurrents, parmi les 7 schémas du présent règlement.

Cette procédure est obligatoire pour que le concours soit sélectif.

Temps de base accordé : 20 minutes

13.3. Mission du chien.

Le chien piste en longe, suivi par son conducteur, il doit suivre la piste, relever chaque objet, le rapporter au conducteur, s'asseoir devant lui l'objet en gueule. Le marquage de chaque objet est admis. Enfin il doit découvrir le traceur en bout de piste, se fixer et manifester auprès de lui.

13.4. Cotation

objets (8 les 3 premiers et 6 le dernier)	30 points
pistage (correction du travail)	40 points
présentation	5 points
allure générale	5 points
arrivée	20 points

Total **100 points**

PÉNALITÉS (table des matières)

1 - Pénalités générales d'élimination

1.1 Pénalités générales d'élimination avec rapport du juge

1.2 Pénalités générales d'élimination simple

2 - Pénalités générales du travail

2.1 Présentation, allure générale et départ

2.2 Pénalités générales de piste

2.3 Pénalités particulières de piste en libre

2.4 Pénalités particulières de piste au trait

2.5 Pénalités générales d'objet

2.6 Pénalités générales d'objet en libre

2.7 Pénalités générales d'objet au trait

3 - Pénalités d'arrivée (TL-TLS)

1 - Pénalités générales d'élimination

3.1 Elimination avec rapport du juge

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Tricherie, paroles déplacées, impolitesse notoire- Brutalités envers le chien- Substitution de carnet de travail ou de Chien par rapport à l'engagement | élimination avec rapport à la S.C.R la S.C.C et le G.T |
|---|--|

3.2 Elimination simple

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Chien peureux, méchant, dangereux- Désobéissance totale- Chien largement hors du champ de piste après deux relances- Chien n'ayant pas terminé son travail après le délai supplémentaire accordé dans les conditions définies dans le règlement | élimination
élimination
Brevet,B,C élimination
PF-TL-TLS : Arrêt
(points restant acquits*)
Idem |
|--|--|

* - Restent acquis les points obtenus sur le parcours, déduction faite des pénalités encourues.

4 - Pénalités générales du travail

4.1 Présentation allure générale et départ

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Façon incorrecte de se présenter- Excès de commandements pour la fixation après le deuxième et par commandement- Chien changeant de position durant la présentation- Chien quittant son emplacement durant la présentation- Départ anticipé à partir de la position de présentation- Départ anticipé après la présentation et avant le 1^{er} jalon- Excès de commandements pour amener le chien au départ après le 2^{ème}, par commandement | -1 à -5
-1
-1
-3
élimination (sans pts)
-10
-1 |
|---|--|

- Commandement supplémentaire d'envoi en piste (maxi 2 avant élimination), par commandement	-5
- Chien mis volontairement dans le sens de la piste	-20
- Peine au départ pour trouver sa piste	-1 à -3
- Chien urinant ou déféquant durant le travail	-1 globalement

4.2 Pénalités générales de piste

- Peine ou s'écarte légèrement de la piste	-0.5 à -1
- Dépasse légèrement ou boucle un angle	-0.5 à -1
- Boucle en bout de longe ou d'une longueur de longe	-2
- Reprend la piste à l'envers (selon distance)	-1 à -5
- Coupe un angle (selon distance)	-1 à -5
- Ne parcourt pas une ligne, ou une grande partie de ligne	-5 à -10
- Prend la fausse et se corrige seul sur moins de 2 mètres	sans pénalité
- 1 ^{ère} Relance ou auto relance (relecture uniquement)	-5
- 2 ^{ème} Relance ou auto relance (relecture uniquement)	-10
- Pénalité par minute supplémentaire accordée, maxi 5	-2
- Après les 2 relances, chien largement hors piste	élimination*

* Brevet, B, C : sans points - PF, TL, TLS : arrêt, restent acquis les points obtenus sur le parcours, déduction faite des pénalités encourues.

4.3 Pénalités particulières de piste en libre

- Déplacement ou mouvement du conducteur entre les 2 fanions lorsque le chien s'arrête pour relever l'objet	-2
- Commandement du chien en piste, en dehors des directives du juge	élimination (sans pts)
- Bat le terrain, mais trouve l'objet	-25 à -40

4.4 Pénalités particulières de piste au trait de limier

- Conducteur attachant la longe avant le 1 ^{er} fanion ou après le 2 ^{ème}	-5
- Conducteur suivant son chien longe non tendue	-2 globalement
- Longueur de longe non conforme, par mètre de différence	-1

- | | |
|--|------------------------|
| - Après une relance, remise en piste plus de 5 pas après la faute ayant nécessité la relance | -2 |
| - Coup de longe pour éviter une faute (traction) | Elimination (sans pts) |
| - Refus du conducteur à suivre son chien sur la piste | Elimination (sans pts) |

4.5 Pénalités générales d'objet

- | | |
|---|----------------|
| - Commandement de ramassage ou de marquage d'objet | Objet nul |
| - Retour trop lent | -1 |
| - Objet relevé, tombé, repris sans commandement | -1 |
| - Objet lâché au pied du conducteur | -2 |
| - Objet remis non assis | -1 |
| - A la remise de l'objet, le chien fait le tour du conducteur | -0.5 par tour |
| - Objet mâchonné (par objet) | -1 |
| - Objet détruit (par objet) | -3 |
| Seuls les objets bien marqués sont pénalisés, les reprises en gueule ne le sont pas | |
| - Chien qui ne remet pas l'objet de son plein gré | -2 |
| - Chien qui ne remet pas l'objet au delà de 20 secondes | objet nul |
| - Objet(s) non présenté(s) spontanément au juge | -5 globalement |
| - Conducteur qui se déplace pour récupérer l'objet, par pas | -1 |

4.6 Pénalités particulières d'objet en libre

- | | |
|--|-----------|
| - Commandement de rappel du chien, qui ne rapporte pas spontanément l'objet, par commandement (après relève) | -5 |
| - Chien ne rapportant pas l'objet à moins de 10 mètres du conducteur | objet nul |
| - Commandement de relevage d'un objet perdu sur le retour | -2 |

4.7 Pénalités particulières d'objet au trait de limier

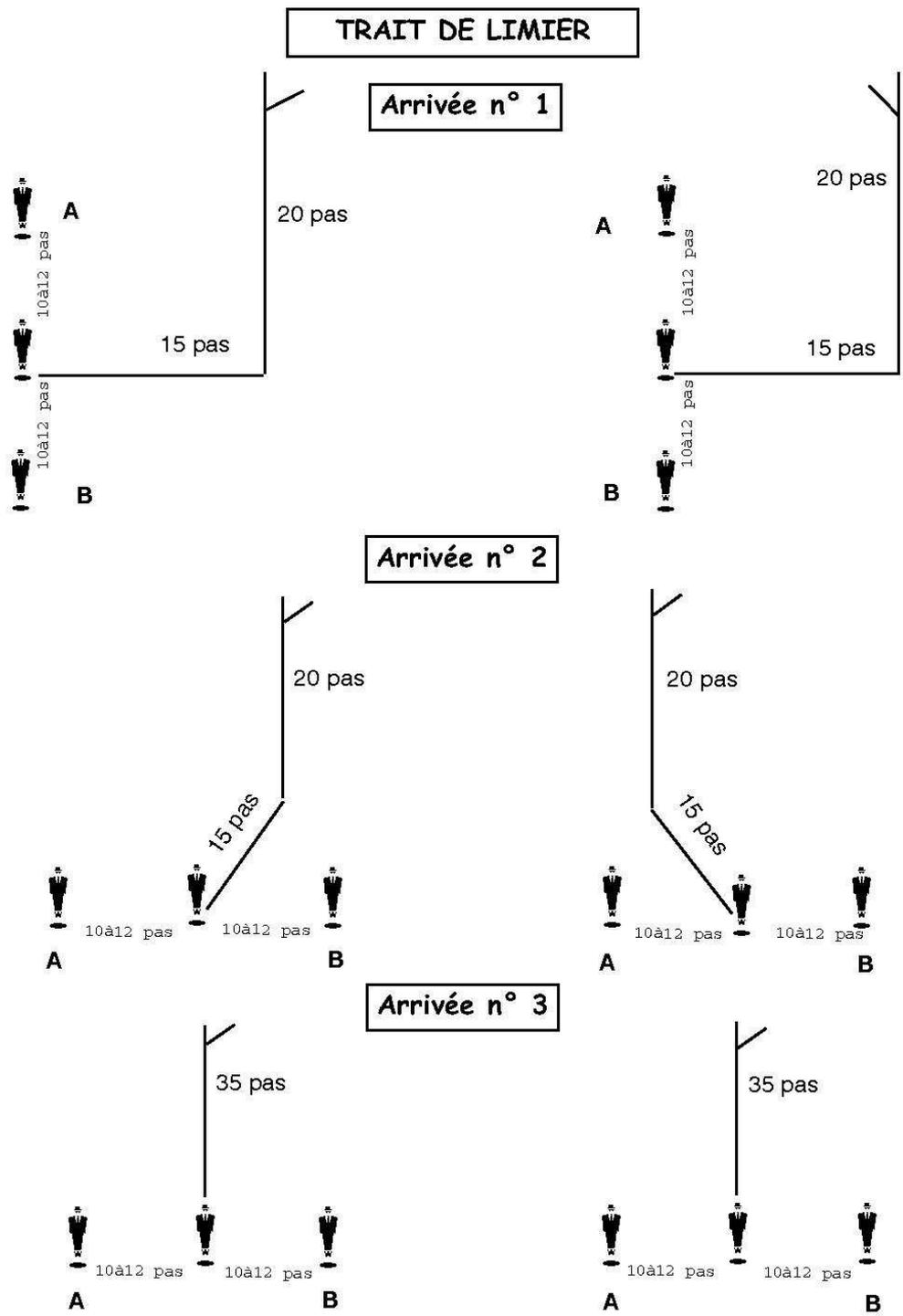
- | | |
|--|-----------|
| - Objet annoncé marqué et relevé (ou inversement) | objet nul |
| - Commandement de rappel, après la relève de l'objet | -2 |

Pénalités de marquage d'objet

- Objet marqué debout	objet nul
- Dépasse l'objet	objet nul
- Objet sous le ventre du chien	-5
- Position de marquage non conforme à celle annoncée	-3
- Le conducteur ne venant pas face au chien pour récupérer l'objet	-5
- Change de position avant le ramassage de l'objet par le conducteur	-3
- Objet pris en gueule	objet nul
- Objet touché du museau	-1

3- Pénalités d'arrivée (TL et TLS)

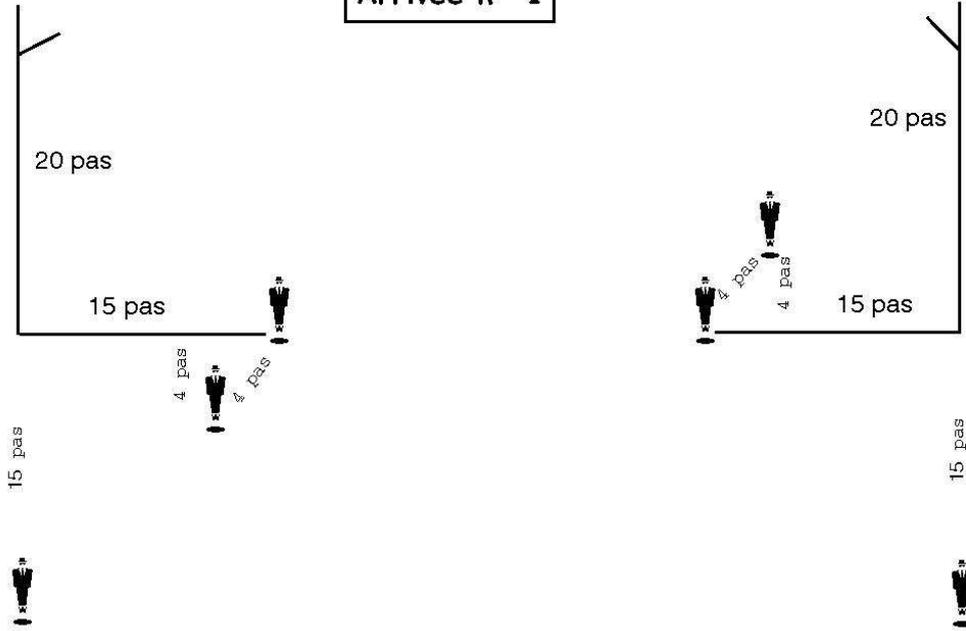
- Non respect de la technique d'arrivée	-20
- Commandement supplémentaire d'envoi, un seul autorisé	-10
- Chien se fixant sur une autre personne que le traceur	-20
- Chien non fixé après le délai imparti de 40 secondes	-20
- Attitude équivoque du conducteur	-20
- Commandement du conducteur lorsque le chien est près du groupe	-20
- Chien ne restant pas fixé 15 secondes au traceur même avec aboiement : renvoi autorisé par le juge	-5
- Chien qui n'aboie pas dans le temps imparti	-5
- Chien qui n'aboie pas, mais saute sur le traceur ou couine	-3
- Chien fixé près du traceur à moins de deux pas, mais ne le désigne pas : renvoi autorisé par le juge	-5
- Refus de renvoi de la part du conducteur	-20
- Chien pinçant par énervement le traceur	-10
- Chien qui mort à l'arrivée	élimination (sans Pts)
- Chien qui identifie sans arriver par la piste	-1 à -3
- Temps supplémentaire découverte (maxi 10") par seconde	-0,5
- Arrêt du chien avant le piquet d'arrivée :	
Moins d'une longueur de longe	-2
Au delà d'une longueur de longe	-5



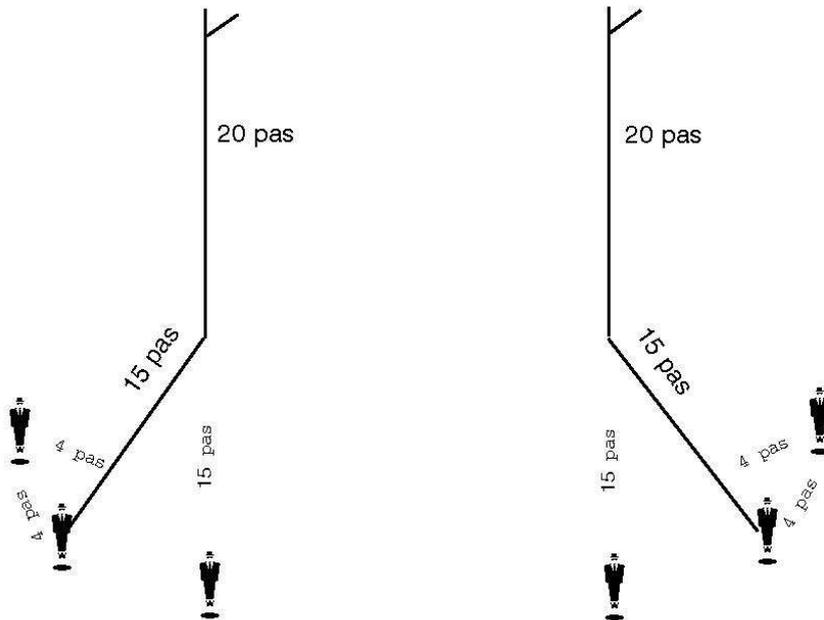
A et B : position du juge au choix, pour les arrivées 1 et 2 l'angle peut être à droite ou à gauche

TRAIT DE LIMIER SÉLECTIF

Arrivée n° 1

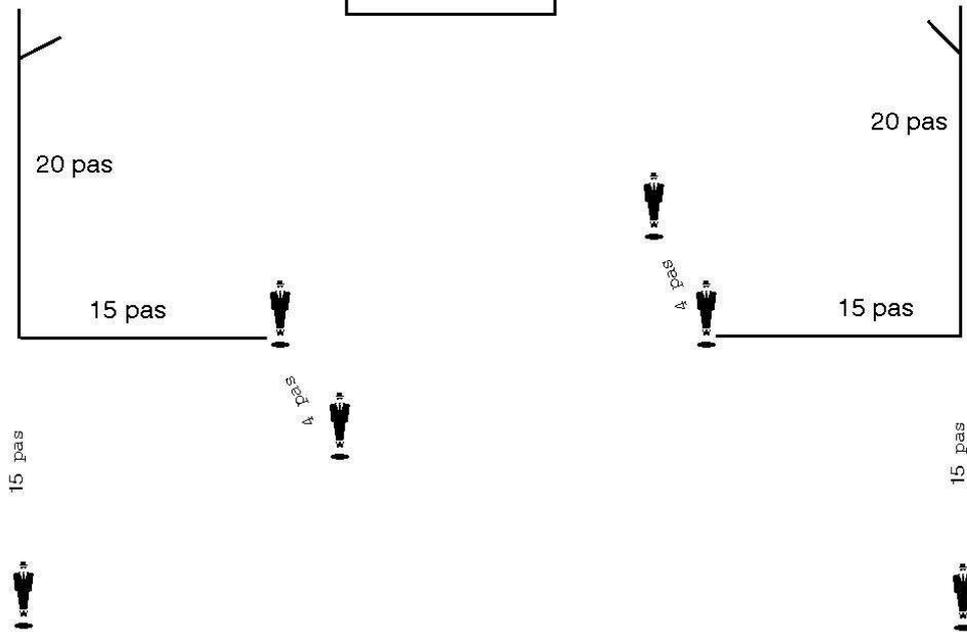


Arrivée n° 2

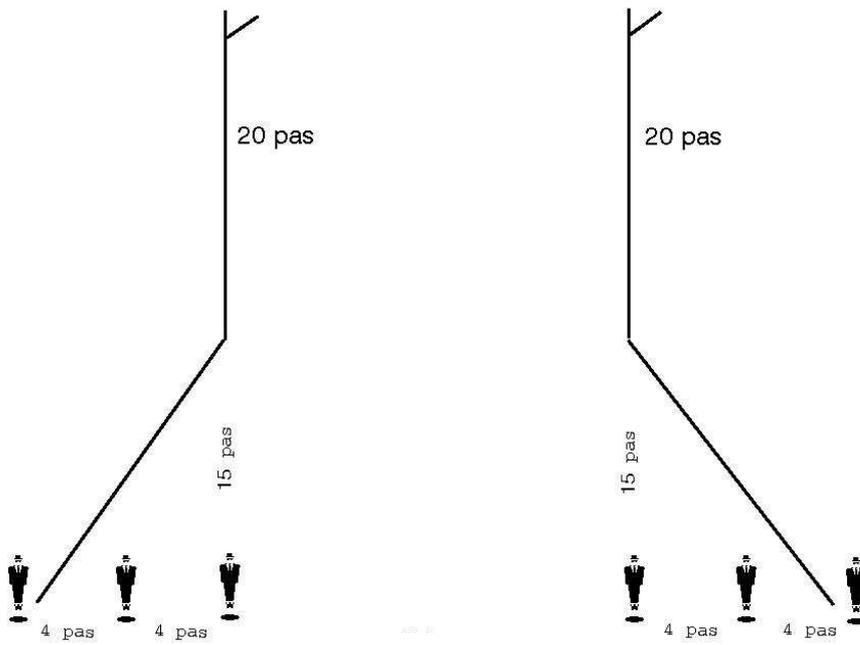


TRAIT DE LIMIER SÉLECTIF

Arrivée n° 3

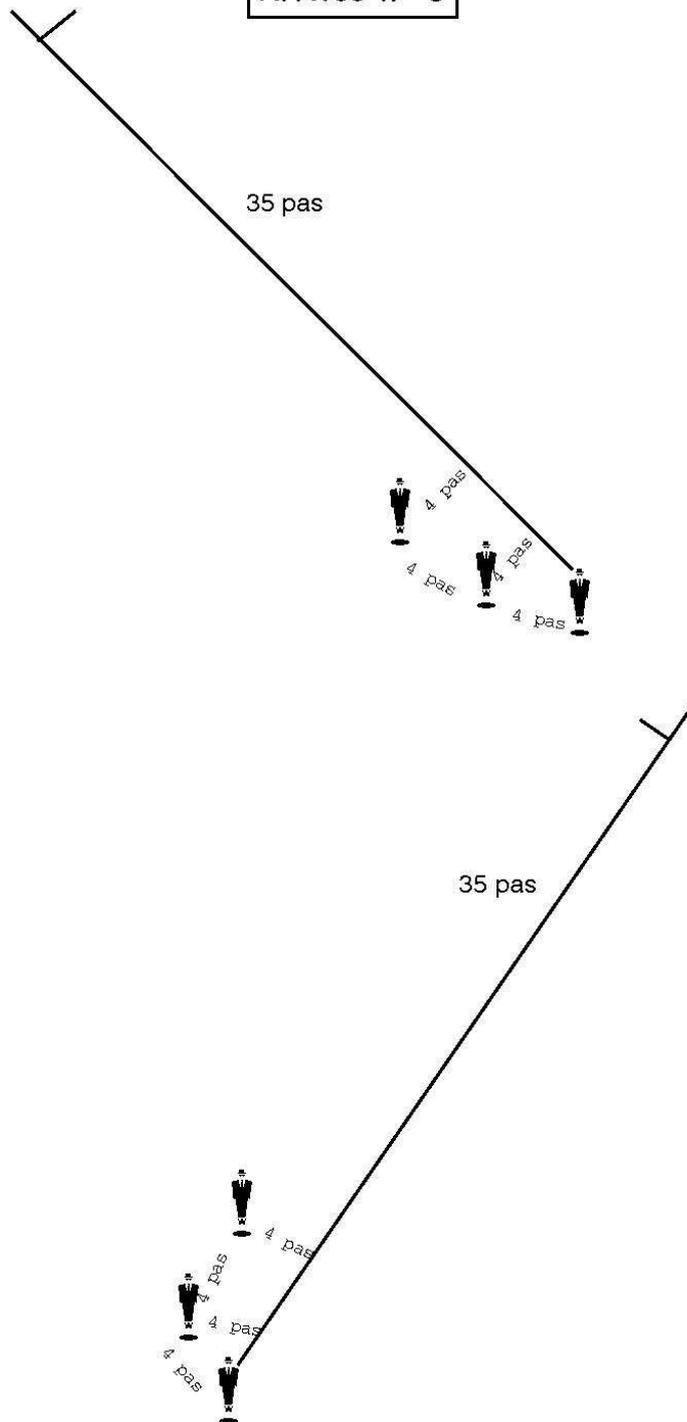


Arrivée n° 4



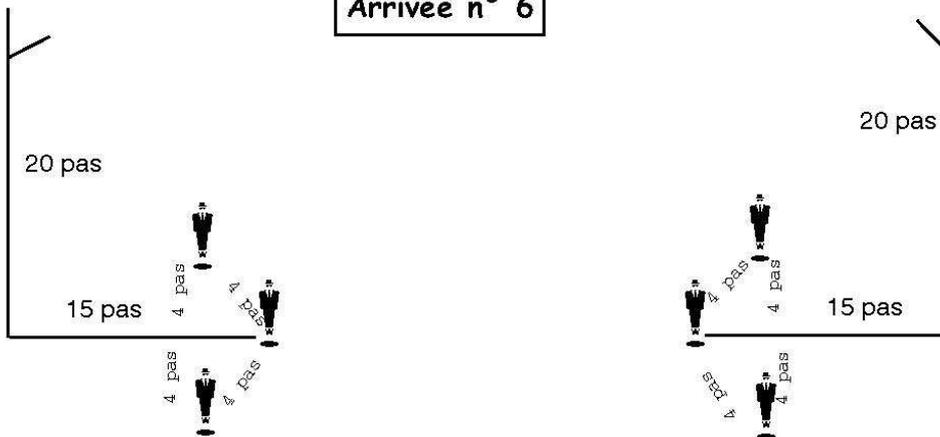
TRAIT DE LIMIER SÉLECTIF

Arrivée n° 5

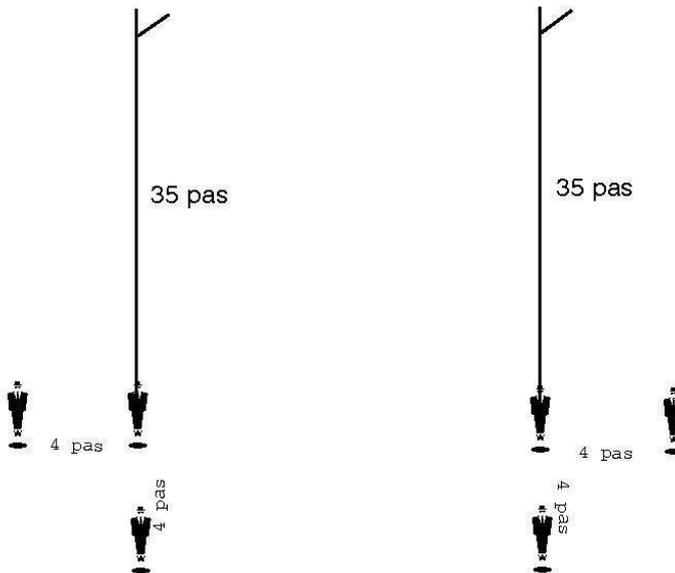


TRAIT DE LIMIER SÉLECTIF

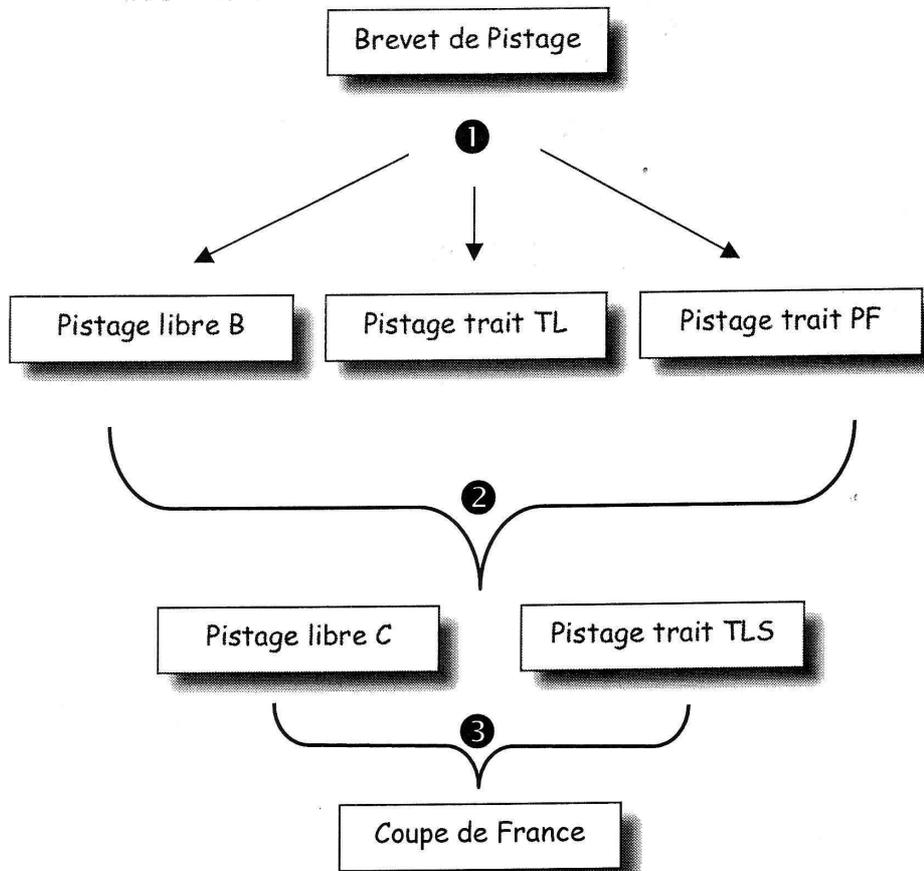
Arrivée n° 6



Arrivée n° 7



Organigramme



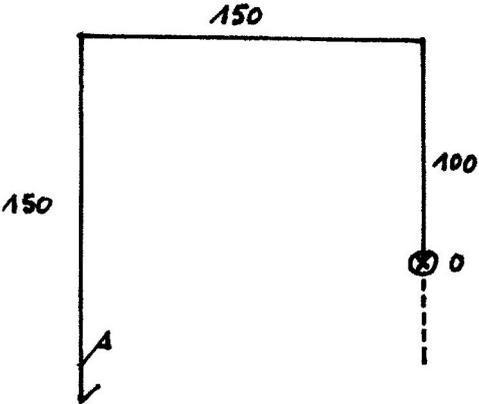
① ... Avoir obtenu un « excellent » (et un seul) au brevet de pistage.

② ... Avoir obtenu :

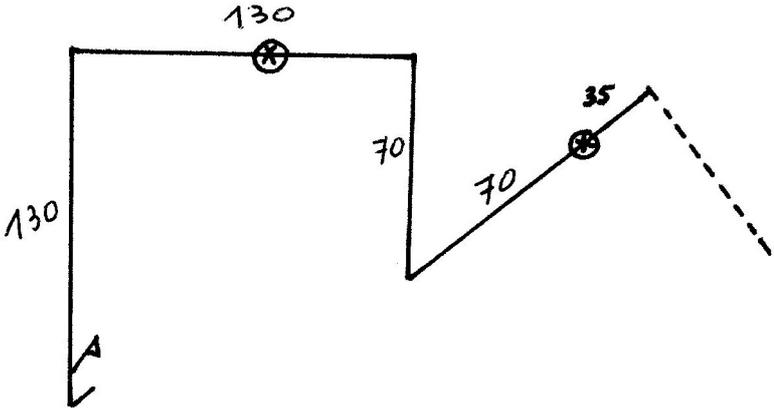
- 3 « Excellent » sous deux juges différents en « TL ».
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « PF ».
- 2 « Excellent » sous deux juges différents en « B ».
- 1 concours doublé « Excellent » en « B-TL » (même week-end).

③ ... Critères de sélection pour la Coupe de France, publiés chaque année par le Groupe de travail.

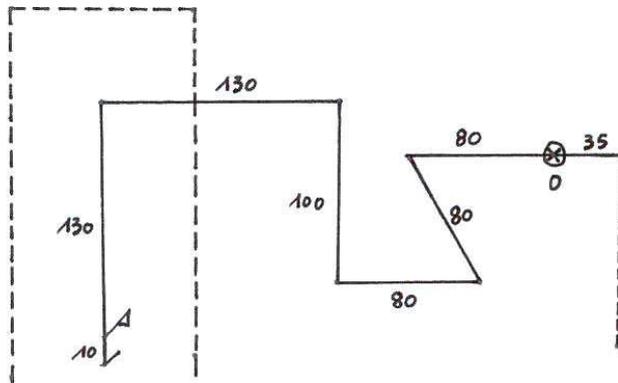
Piste Brevet libre (exemple)



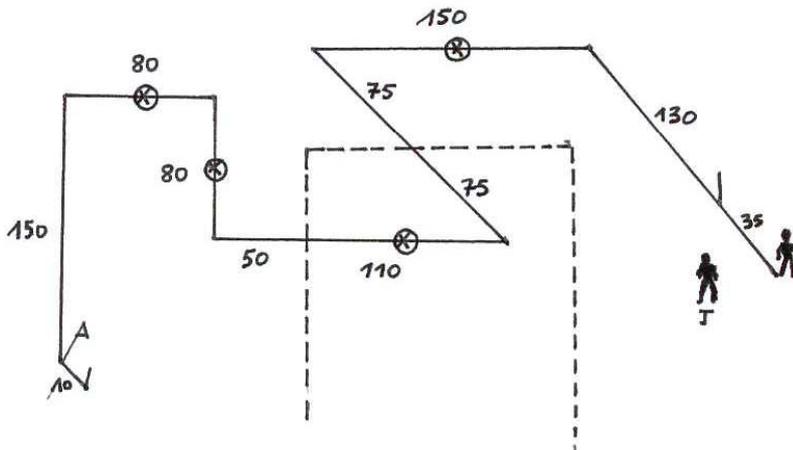
Piste Brevet au trait (exemple)



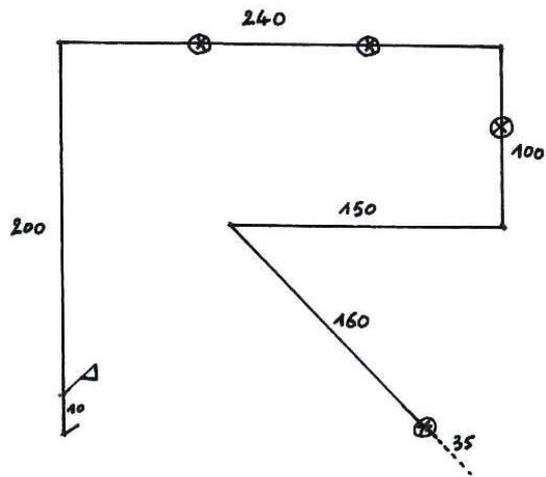
Piste B (exemple) 600 pas



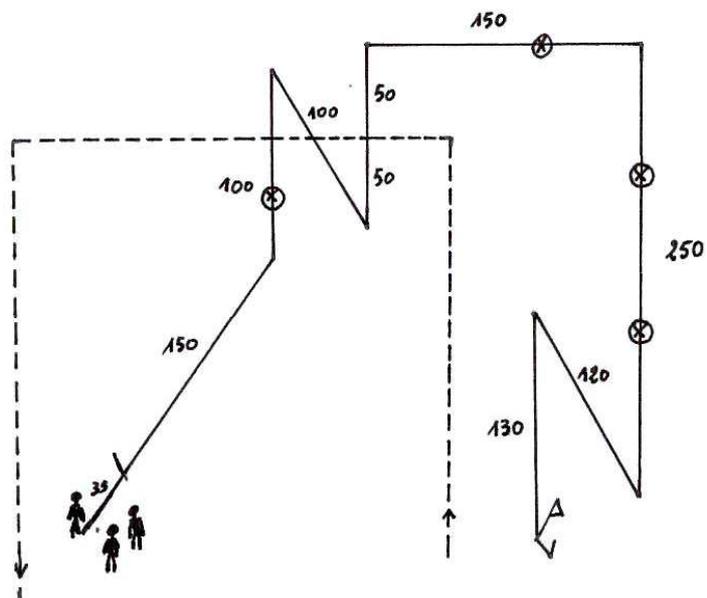
Piste TL (exemple) 900 pas



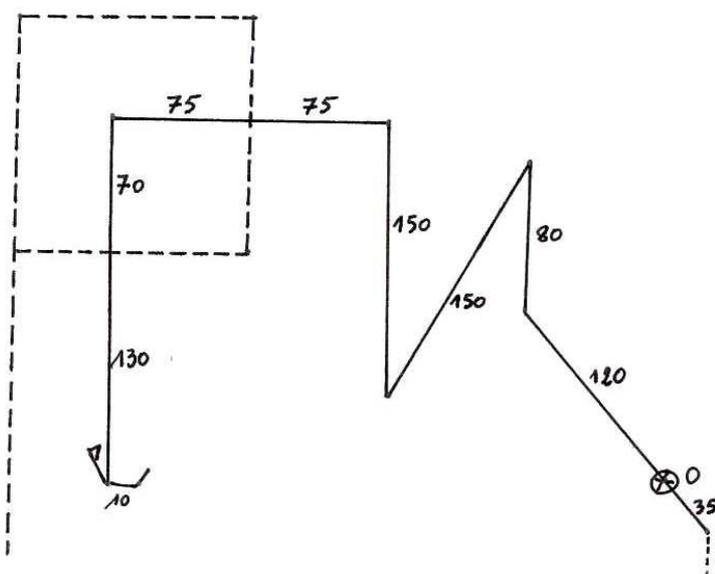
Piste PF (exemple) 850 pas



Piste TLS (exemple) 1 100 pas avec arrivée n°5



Piste C (exemple) 850 pas



RECHERCHE UTILITAIRE

La participation aux diverses classes vous impose :

1. d'engager votre chien dans les délais prescrits
2. d'arriver le matin des épreuves aux heures définies accompagné de votre chien
3. de confier son carnet de travail aux organisateurs
4. de présenter le certificat de socialité et d'aptitude à l'utilisation
5. de fournir son certificat antirabique
6. de donner la licence et joindre 3 étiquettes autocollantes

Il est bon de rappeler que le chien sera soumis à un tir de coup de feu pour connaître sa réaction.

La pratique de la Recherche Utilitaire est commandée par deux objectifs principaux :

Utiliser les possibilités olfactives des chiens dans toutes les conditions (topographiques, météorologiques, dans le temps.

Un côté physique dont l'aboutissement se situe dans l'atteinte de la réussite du tandem "maître-chien" face aux tracés auxquels il se trouve confronté.

La Recherche Utilitaire offre la possibilité, le cas échéant, de prêter concours aux Services Publics en recherche humanitaire uniquement.

1. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

1.1. Voir page 3 du présent règlement.

2. CONDITIONS D'ADMISSION DANS CHAQUE CLASSE

2.1. EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : BREVET

L'épreuve du Brevet est réservée aux équipes maîtres et chiens débutantes. Le chien devra passer le test du coup de feu.

Critères de qualification :

Si l'équipe cynophile obtient sa mention Excellente (qualificatif identique à la classe 1), il sera noté sur le carnet de travail : "Brevet à la Recherche Utilitaire Réussi – Mention".

2.2. EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : CLASSE 1

Critère de qualification :

Deux mentions minimum avec au moins :

- un excellent,
- un très bon,
- ou un bon.

Dont une à l'extérieur de sa zone d'influence, et sous deux juges différents.

Le tandem "maître-chien" qualifié peut, s'il le désire, se représenter autant de fois qu'il le souhaite en classe 1, dans la limite des places disponibles.

Le tandem "maître-chien" n'aura plus accès à la classe 1 dès qu'il aura obtenu sa qualification en classe 2. Sauf changement de conducteur, obligation de refaire le cheminement de la classe Brevet (nouveau tandem maître-chien).

2.3. EPREUVE PRATIQUE : CLASSE 2

Cette classe est ouverte aux tandems "maître-chien" ayant obtenu leur qualification en classe 1.

Critère de qualification :

Deux mentions minimum avec au moins :

- un excellent,
- un très bon,
- ou un bon

Sous deux juges différents. Une mention doit être obtenue en dehors de sa régionale.

Le tandem "maître-chien" qualifié peut se représenter autant de fois qu'il le souhaite en classe 2, dans la limite des places disponibles.

Le tandem "maître-chien" n'aura plus accès à la classe 2 dès qu'il aura obtenu un qualificatif à la classe 3 (sauf en cas de dissolution du tandem "maître-chien" : retour à classe Brevet).

EVALUATION DES QUALIFICATIFS DES CLASSES 1 ET 2

Mention **EXCELLENT** : deux objets minimum et la personne recherchée

Mention **TRES BON** : un objet et la personne recherchée

Mention **BON** : la personne recherchée

Reconnaissance du travail de l'équipe :

Le chien relevé après l'obtention de son 3^e objet sans la découverte de la personne aura une mention **ASSEZ BIEN Celle-ci ne sera pas comptabilisée pour le passage en classe supérieure.**

2.4. EPREUVE DE RECHERCHE : CLASSE 3

L'épreuve de classe 3 est ouverte aux tandems "maître-chien" ayant obtenu leur qualification en classe 2.

Critère de qualification :

Une mention minimum avec qualificatif :

- soit excellent
- soit très bon
- soit bon
- soit assez bon

EVALUATION DES QUALIFICATIFS DE LA CLASSE 3

Mention **EXCELLENT** : trois objets minimum et la personne recherchée

Mention **TRES BON** : deux objets et la personne recherchée

Mention **BON** : un objet et la personne recherchée

Mention **ASSEZ BON** la personne recherchée uniquement

3. ORGANISATION GENERALE DES EPREUVES

3.1. *Un club ne peut organiser des épreuves durant :*

- le Championnat de France de beauté,
- le Coupe de France de Pistage,
- la Coupe de France de la Recherche Utilitaire,
- la réunion Nationale des juges de Pistage.

3.2. *S'agissant d'épreuves d'Utilité, un nombre minimum de six chiens est exigé par épreuve, séparée ou confondue.*

Les organisateurs devront établir :

- un tableau horaire (heure de départ du poseur de parcours, heure de prise de parcours, heure de fin de la recherche),
- un descriptif de parcours, et profil sur carte IGN 1/25 000ème,
- un profil général des parcours, avec les noms des personnes recherchées, heures des prises de recherches, par journée d'épreuves (dossier à présenter au jury dès son arrivée).

Le juge peut apporter, suite à la visite des parcours, les modifications qu'il souhaite.

Le nombre de poseurs de parcours, de brouilleurs, de commissaires suiveurs, et de commissaires aux postulants, est fixé en fonction des épreuves inscrites au programme et du nombre d'équipes cynophiles.

Des véhicules seront mis à la disposition du jury, des personnes à rechercher, des commissaires, et des équipes maîtres et chiens.

L'organisation générale est couverte impérativement d'émetteurs-récepteurs.

3.3. APPEL

Le postulant devra être présent, à l'heure indiquée par l'organisateur, à l'appel effectué à l'ouverture des épreuves. Il se prêtera de bonne grâce aux éventuelles vérifications sanitaires.

Le responsable du club organisateur doit, à l'heure prévue pour le rendez-vous, procéder au ramassage des carnets de travail de TOUS LES POSTULANTS. Le postulant ne pouvant pas présenter ce carnet de travail ne sera pas accepté.

Le juge, une fois les carnets rassemblés, doit contrôler la présence de la totalité des carnets et doit vérifier si les chiens engagés dans une classe ont bien le droit de se présenter dans la dite classe.

Dans le cas de postulants absents à l'appel et arrivant en cours d'épreuves, le juge est seul habilité pour apprécier l'excuse de ce retard. Si le juge décidait de refuser ce postulant, son engagement resterait acquis au club organisateur.

3.4. TIRAGE AU SORT

Le juge doit veiller à ce que le tirage au sort s'effectue en toute régularité. Le tirage au sort sera effectué par demi-journée.

3.5. OBJETS DE REFERENCE

Dans toutes les classes, un objet de référence sous sac plastique sera mis à la disposition du postulant, 30 minutes avant le départ, sur les lieux de la recherche.

En classe Brevet et 1, un autre objet de référence (non comptabilisé) sera perdu dans l'aire de départ.

3.6. TEST DU COUP DE FEU

Il sera tiré individuellement, avant le départ, hors enquête, à proximité de l'aire de départ et hors zone pavillonnaire. Le coup de feu sera tiré en l'air, face au chien, avec un 9 mm ou 6mm double charge, à une distance de 30 pas. Le chien doit rester indifférent. Si zone pavillonnaire, le coup de feu sera tiré à l'arrivée.

3.7. ENQUETE

Un témoin sera mis à la disposition du postulant à proximité de l'aire de départ. Ce témoin pourra clairement délimiter l'aire de départ, ainsi que le secteur où aura été vu pour la dernière fois la personne disparue.

4. ORGANISATION TECHNIQUE DES PARCOURS

Il sera fait appel à des "poseurs de parcours" ayant une solide expérience de la Recherche Utilitaire.

Ils devront être à même d'établir en concertation avec le responsable de l'organisation technique et le jury, les projets de parcours sur cartes (échelle à partir de 1/25 000ème). Il est absolument indispensable qu'ils connaissent parfaitement la région concernée. De plus, ils devront prendre des repères très précis afin de confirmer sur carte les tracés effectués comparativement aux projets des descriptifs des parcours.

Les objets seront "perdus" ou placés avec la même attention pour permettre entre autre de les situer avec *précision sur les descriptifs à l'usage du jury et commissaires.*

Les longées de route à grande circulation et les traversées d'agglomération sont interdites.

Les points de découverte des personnes recherchées seront minutieusement repérés à l'avance. En tout état de cause, ils se situeront dans un endroit accessible à un véhicule, dans le but de les repérer.

Ces personnes seront reconduites par véhicule aux points précis de la fin des parcours, dès la prise de la recherche du tandem "maître-chien". S'agissant d'épreuves Utilitaires, la personne pourra adopter une multitude d'attitudes, suivant la décision du juge.

Les départs des parcours sont placés sous la responsabilité des commissaires suiveurs, au gré du juge, Leur rôle principal consistera à assister le juge tout au long du parcours.

Il est souhaitable que l'organisation soit faite de telle sorte qu'il n'y ait aucun contact entre poseurs de parcours et postulants. Ces derniers devront se soumettre à l'esprit de sérieux qui nécessite l'isolement des deux groupes : **Commissaires – personnes à rechercher** et concentration : **maîtres et chiens – public.**

5. OBJETS

Les objets devront être strictement personnels et d'un usage courant : porte-monnaie, gant, stylo, peigne, écharpe, mouchoir, portefeuille, coiffe, lacet, etc.

Le nombre d'objets doit être mentionné sur le carnet de travail.

Objets subtilisés : si le chien marque nettement et avec insistance l'endroit de la perte ou du caché et après une nette localisation, il est constaté avec certitude par le juge et le commissaire la subtilisation de l'objet, celui-ci sera comptabilisé et annoncé à l'équipe sur l'instant.

6. COMPORTEMENT DES POSTULANTS

6.1. *Après son enquête de départ, le postulant a toute liberté pour suivre son chien comme il l'entend. Toutes les initiatives sont laissées, il peut par exemple :*

détacher son chien à un moment donné s'il a choisi de l'accompagner en longe et, vice-versa, le rattacher s'il a choisi la recherche en libre,

- remettre son chien en recherche de parcours où bon lui semble, le faire quêter, éventuellement, pour une prise de "foulement",
- les objets ramassés par le postulant sans avoir été détectés par le chien et dépassés par celui-ci, seront comptabilisés à l'appréciation du juge,
- interroger des personnes se trouvant sur le parcours,
- mettre son chien au repos.

Le procédé de l'identification de la personne recherchée sera laissé au gré du postulant.

6.2. *Dans le but de maintenir une ambiance amicale, les postulants demeureront tout le long des épreuves d'une grande politesse et courtoisie, tant envers les organisateurs, qu'envers les juges et spectateurs.*

Un postulant se permettant des paroles déplacées, des impolitesses ou des violences, sera éliminé des épreuves.

Il faut bien s'imprégner du fait que les propos désobligeants ou actes contre l'honneur, ne servent qu'à dévaloriser les activités cynophiles vis-à-vis du grand public.

Il n'en reste pas moins que parmi les fautes que pourrait commettre un postulant, la plus grave demeure la brutalité envers le chien. Toute personne (juges, commissaires, organisateurs, postulants ou spectateurs) qui serait le témoin de scènes de violence, même minime, sur un chien le jour d'une épreuve, devrait se faire un devoir de le signaler au juge. Ce dernier, après s'être assuré du bien-fondé des accusations (témoignages en quantité et qualité suffisants) devra faire un rapport au président de la société canine régionale concerné par le concours, pour toute demande de sanction.

Le juge fera parvenir une photocopie du rapport au responsable de la discipline.

7. JURY

7.1. Les juges doivent utiliser la feuille de RAPPORT TECHNIQUE mise à leur disposition par le club organisateur pour établir leur rapport de jugement technique.

Ce document est disponible auprès du responsable de la discipline.

Dans la semaine suivant les épreuves, le juge transmettra :

un rapport simple à la S.C.C., au Président de la C.U.R. et au responsable de la recherche utilitaire du Groupe de Travail de Pistage,

7.2. Le juge, à la fin des épreuves, a la charge d'annoncer les résultats, de signer les carnets de travail remplis par les organisateurs et remettre ces carnets aux postulants. Il doit remplir tous les carnets de travail, en stipulant la classe et la mention : soit Excellent, soit Très Bon, soit Bon, ou Sans Mention.

Il remettra à chaque postulant un exemplaire du rapport technique selon les formes prescrites :

- compléter l'imprimé en portant toutes les indications demandées dans les espaces prévus à cet effet,

- souligner d'un marqueur les parties concernées, noter ses propres observations et si besoin, ses conseils.

PROGRAMME DES EPREUVES

EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : BREVET

- **Age du parcours :** 1 h 30
- **Distance :** environ 1 km
- **Temps accordé :** 30 minutes
- **Aire de départ :** dans un rayon de 5 mètres environ autour du juge où un objet de référence aura été déposé
- **Le parcours :** assise verte au maximum, herbe, cultures ou chemins. Les objets personnels au nombre de cinq, en tissu, auront été posés sur le parcours.

EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : CLASSE 1

- **Age du parcours :** 2 heures
- **Distance :** entre 1,2 et 1,5 km
- **Temps accordé :** 1h00
- **Aire de départ :** 1 200 m² environ, configuration variable

La personne partira dans la direction indiquée après avoir perdu un objet personnel (genre gant ou mouchoir) servant de seconde référence (non comptabilisé.)

Elle adoptera un pas de promeneur avec une marche très lente sur environ 50 mètres, puis pas de course sur environ 50 mètres, errera en se laissant attirer par tel ou tel passage (trou dans une haie, chemin de terre ou d'herbe, par exemple.)

Elle pourra passer des clôtures électriques, franchir des fils de fer barbelés, transpercer une partie de forêt sans taillis épais, traverser une route à circulation limitée pour en ressortir de l'autre côté. Elle pourra longer une route, sauter des fossés.

Sur le parcours, à des intervalles d'environ 250 mètres, elle laissera tomber sur des terrains à faible végétation cinq objets il est recommandé de cacher les objets situés dans des endroits passants, par exemple bordure de route à faible circulation, pour qu'ils ne soient pas subtilisés. Un objet pourra être accroché à 50 centimètres du sol (branche, clôture.)

EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : CLASSE 2

- **Age du parcours :** 2h30
- **Distance :** entre 1,8 km et 2 km
- **Temps accordé :** 1 h 15
- **Aire de départ :** A thème proche d'une situation réelle (Forêt, aire de pique nique, champs hangar agricole, ferme, prairie véhicule laissé en bordure de chemin à l'abandon)

La personne partira dans une aire de départ clairement définie et dans la direction prévue. Elle perdra le premier objet à environ 150 mètres de la sortie de l'aire de départ.

La personne à rechercher adoptera un pas de promenade (environ 100 mètres de marche très lente) puis 100 mètres de marche rapide, et pas de course. Un arrêt de l'ordre d'une minute, situé à plus de 100 mètres d'un objet. En plus des difficultés prévues en classe 1, elle devra s'ingénier à traverser : une(des) haie(s) touffues(s), passer dans une forêt avec taillis, franchir un obstacle contournable d'un mètre cinquante de hauteur au maximum, passer à proximité de bâtiments ou d'habitations, emprunter une route bitumée à faible circulation, qu'elle ait été longée avant ou après la traversée.

Sur le parcours, à des intervalles de 300 mètres, elle laissera tomber cinq objets au total (certains pouvant être dissimulés, rappelons-le. Les objets les plus petits seront à placer sur les terrains à faible végétation.)

Un objet pourra être accroché en hauteur (branche, clôture, etc ...)

EPREUVE DE RECHERCHE PRATIQUE : CLASSE 3

- **Age du parcours :** 4 heures
- **Distance :** entre 2,2 et 2,5 km
- **Temps accordé :** 1h30
- **Aire de départ :** Proche d'une situation réelle
ex : Maison de retraite, centre aéré, stade, forêt, aire de jeux, carrière, parking.

Le départ de la personne s'effectuera dans les mêmes conditions que celles prévues dans la classe 2.

La personne adoptera un pas de promeneur, avec pas de course et marche très lente de temps à autre, de même que marche rapide ; deux arrêts de l'ordre de deux à trois minutes : "points chauds" à environ 150 mètres d'un objet.

En plus des difficultés prévues en classe 2, la personne s'efforcera de traverser par exemple, une cour de ferme, de passer dans un petit groupe d'habitations, petit hameau, lotissement, pénétration d'environ 150 mètres d'un quartier d'agglomération (périphérie d'une ville).

Sur le parcours, après avoir laissé tomber le premier objet à environ 150 mètres de la sortie de l'aire de départ, elle laissera tomber les autres objets à environ 450 mètres d'intervalle. L'un de ces objets pourra être accroché en hauteur, à une branche ou à une clôture, par exemple.

Coupe de France de la Recherche Utilitaire

Conditions de participations : Définis chaque année par le Groupe de Travail Pistage.
Travail demandé : Le Groupe de Travail définit l'épreuve tous les ans